

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 26
Conseillers en fonction : 29
Absents : 03
Procuration : 01

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Denis RIEFFEL – Mme Eva ASTROLOGO - M. Christian BRONNER
Mme Audrey GAVALET – M. Vincent FENDER - Mme Agnès VAN LUCHENE-MULLER - M.
Olivier RAGOT - Mme Françoise FREISS, adjoints.

M. Jean-Michel VALENTIN – M. Gilles GARREAU - M. Jean-Luc CLAVELIN – M. Reynald
TOURNIER - M. Francis LORRETTE – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – M. Philippe BOULE -
Mme Véronique ANTOINE – Mme Isabelle SCHLENCKER-BIRGEL – M. Philippe ESPOSITO
Mme Céline MARTIN – Mme Anne GEYER – M. Jacques MEYER – Mme Céline RIEGEL –
Mme Rachel NUSS – Mme Anne SEIBERT – M. Geoffroy ANTHON

Membre absente excusée : Mme Lise PAUCHET, procuration à Mme Anne SEIBERT

Membres absents : M. Sébastien MEHL - Mme Noëlle DUHAMEL

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la
prorogation de l'état d'urgence sanitaire, la réunion a lieu sur la plateforme de
visioconférence Microsoft Teams. La publicité de la séance a été faite par l'intermédiaire
d'une diffusion en direct sur le site internet de la Commune.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du C.M. du 28 septembre 2020
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
3. Budget supplémentaire 2020
4. Remise de loyers pour le Café de Charlotte dans le cadre de la crise sanitaire
5. Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Commune de Fegersheim concernant l'acquisition de masques de protection et arrêtés tarifaires correspondants
6. Fête de Noël des agents communaux et des élus
7. Modification du tableau des effectifs
8. Création d'un comité consultatif sur le thème de la transition écologique au sein de la Commune de Fegersheim

Points d'informations

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets
10. Droit d'occupation des sols
11. Informations du Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20201123-CM-201123A-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020


Le Maire
Thierry SCHAAL



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

1. Approbation du PV du C.M. du 28 septembre 2020

Le P.V. du CM du 28 septembre 2020 a été adopté **à l'unanimité.**

 Le Maire

Thierry SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20201123-CM-201123B-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

Madame Céline MARTIN annonce une intervention en fin de séance.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Denis RIEFFEL a été désigné secrétaire de séance.

 Le Maire

Thierry SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20201123-CM-201123C-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

3. Budget supplémentaire 2020

1. Pour rappel : Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le résultat de fonctionnement 2019 à affecter s'élève à **987 750,87 €**.

Par délibération du 8 juin 2020, le Conseil municipal avait décidé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement du budget principal en section d'investissement.

Cette affectation en section d'investissement permet de couvrir pour partie le besoin de financement correspondant d'une part au solde d'exécution de la section d'investissement de **- 653 238,92 €** et d'autre part au report des restes à réaliser de l'exercice 2019 à hauteur de **740 210,36 €**.

Ainsi, l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019, soit 334 511,95 €, se répartit de la façon suivante :

<i>Montants exprimés en €</i>		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Résultat propre de l'exercice 2019	4 995 508,13	5 983 259,00	987 750,87
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre de l'exercice 2019	3 204 714,91	2 967 269,89	- 237 445,02
	Résultat antérieur reporté 2018	415 793,90		- 415 793,90
	Solde global de l'exécution			- 653 238,92

2. Budget supplémentaire 2020

Le budget a pour objet, d'une part d'intégrer au sein du budget 2020 le résultat issu du compte administratif 2019 et, d'autre part de procéder à des ajustements techniques de crédits indispensables au bon fonctionnement de la collectivité (ajustement de crédits inscrits au budget primitif, prise en compte du calendrier effectif des travaux, dépenses et recettes supplémentaires).

Ce budget est aussi l'occasion de faire un point sur les dépenses et les recettes liées à la crise sanitaire engendrée par la COVID 19.

.../...

3. Budget supplémentaire 2020 – suite -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les évolutions de la section de fonctionnement proposées au BS s'équilibrent à un montant de **- 77 000 €**.

Hors crise sanitaire, le budget supplémentaire a toujours constitué une étape d'ajustement des crédits inscrits lors du budget primitif.

Les principales modifications de **recettes** font suite à la notification de la dotation générale de fonctionnement (DGF) et à des recettes en baisse liées à la COVID 19.

Au sein de ces recettes en diminution, on retrouve les réajustements suivants :

- - 37 000 € (baisse de 94 % de la DGF faisant suite à un courrier de la préfecture précisant que cette dotation est limitée à 2.492 € et que par conséquent les avances émises sur la base de la dotation 2019 devront être récupérées).
- - 40 000 € de recettes dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance principalement la restauration scolaire, la garde d'enfants).

Les principales évolutions des **dépenses** relèvent notamment de la fermeture de certaines structures dû à la crise sanitaire. En effet, ces quelques mois de non-activité ont engendré une baisse réelle des dépenses.

Parmi les dépenses, on recense les ajustements ci-dessous :

- Chapitre 011 : -70 900 € (-12 900 € de fournitures en petit équipement et fournitures scolaires, -20. 000 € de dépenses dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance, lié notamment à la fermeture des cantines scolaires, -36 000 € de dépenses pour les manifestations communales annulées, - 9 000 € de formations et de transports scolaires, - 4 000 € pour la taxe foncière et + 11 000 € pour l'achat de matériel pour la COVID 19 et les masques refacturés par l'EMS).
- Chapitre 65 : -8 500 € (-5 500 € de subventions pour les écoles et collège, - 3 000 € pour les droits d'auteurs faisant suite à l'annulation de plusieurs concerts).
- Chapitre 66 : + 1 500 € pour les intérêts du nouvel emprunt (calcul échancier en cours d'année).
- Chapitre 67 : - 1 000 € (de crédits à la baisse pour des titres annulés sur exercice antérieur).
- Chapitre 014 : + 17 700 € (dépenses de reversement de la dotation globale de fonctionnement du fait de la diminution conséquente des recettes de la DGF).
- Chapitre 68 : - 15 800 € de dépenses d'ajustement de crédits non utilisés.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions de la section de fonctionnement proposées au BS s'équilibrent à un montant de **+ 114 000 €**.

Les **recettes** réelles d'investissement concernent principalement, l'affectation du résultat de l'exercice 2019, la taxe d'aménagement et un ajustement des recettes d'emprunt au chapitre « 16 » afin que l'équilibre budgétaire soit maintenu.

.../...

3. Budget supplémentaire 2020 – suite -

Les recettes se détaillent de la manière suivante :

- - 43 622,92 € (la taxe d'aménagement TAM, constitue une recette d'investissement perçue sur la base des autorisations d'urbanisme. L'Eurométropole reverse volontairement 50 % du montant aux communes. Faisant suite à une défaillance du logiciel de gestion de la taxe, l'État n'a pas pris en compte la diminution des montants dus par les bénéficiaires de l'autorisation d'urbanisme entre 2013 et 2018. Cela a induit un trop versé de la TAM).
- - 830 127,95 € (recettes d'emprunt au chapitre 16 diminuées sur la base de recettes non-prévues)
- + 987 750,87 € (affectation du résultat propre de l'exercice 2019 recettes – dépenses de fonctionnement affectées au 1068).

Les **dépenses** réelles d'investissement correspondent principalement à des crédits opérationnels et engendrent ainsi des modifications de l'avancée des chantiers :

- - 134 740 € (pour l'acquisition d'un terrain, report des crédits en 2021).
- - 192 548 € (pour les travaux de l'église Saint Maurice).
- - 4 000 € (pour l'aménagement intérieur de la crèche).
- - 20 000 € (pour l'acquisition de sujets d'illumination de Noël).
- - 118 628 € (pour la réfection de la toiture de l'école de musique au centre sportif et culturel).
- - 9 000 € (pour des travaux divers à l'EHPAD).
- - 6 000 € (pour l'acquisition de logiciel).
- - 98 900 € (pour le programme de l'éclairage public 2019, moins-value de 100 000 €)
- + 44 577,08 € (pour les dépenses au 102296 paiement de la taxe d'aménagement/restitution des indus et reprise en dépenses d'investissement).
- + 653 238,92 € (pour le déficit d'exécution de la section d'investissement 2019 au chapitre 001).

Le Conseil municipal,

vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 21 octobre 2020, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **arrête** par chapitre le budget supplémentaire 2020 tel que figurant au tableau budgétaire ci-dessus aux sommes indiquées

- PJ
- Synthèse du budget supplémentaire
 - Tableau récapitulatif du budget
 - Document officiel



Le Maire

Thierry SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20201123-CM-D_2020_62-
DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	MONTANT
011	Charges à caractère général	- 70 900 €
65	Autres charges de gestion courante	- 8 500 €
66	Charges financières	1 500 €
67	Charges exceptionnelles	- 1 000 €
68	Dotations aux amortiss.et provisions	- 15 800 €
014	Atténuation de produits	17 700 €
TOTAL		- 77 000 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	MONTANT
70	Produits des services, du domaine	- 40 000 €
74	Dotations et participations	- 37 000 €
TOTAL		- 77 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	- 6 000 €
21	Immobilisations corporelles	- 351 288 €
23	Immobilisations en cours	- 226 528 €
10		44 577,08 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	653 238,92 €
TOTAL		114 000 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilés	- 830 127,95 €
10	Dotations fds divers et réserves	- 43 622,92 €
1068	Excédent de fonctionnement	987 750,87 €
TOTAL		114 000 €

Commune de FEGERSHEIM - BP 2020

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

N° de Chap	Chapitres	BP 2019	Total crédits inscrits 2019 (BP+DM)	CA 2019	BP 2020	Mandaté au 15/10/2020	BS 2020	Total crédits 2020
011	Charges à caractère général <i>Dépenses pour les fournitures adm, produits entretien, alimentation, contrats de prestation, fêtes et cérémonies, fluides, réparations courantes, locations, assurances, documentation/abonnements, maintenance, honoraires, petit équipement frais formation et missions, télécommunication, impressions et publications, etc.</i>	1 638 000,00	1 638 000,00	1 546 737,43	1 630 000,00	983 327,22	- 70 900,00	1 559 100,00
012	Charges de personnel et frais	2 530 000,00	2 530 000,00	2 492 556,18	2 530 000,00	1 831 253,09	- 8 500,00	2 521 500,00
65	Autres charges de gestion courantes <i>Redevances licences, indemnité/formations/frais de mission/cotisations élus, subvention au CCAS, subventions aux associations, redevance DSP, etc.</i>	289 000,00	292 000,00	266 479,09	287 200,00	197 331,61		287 200,00
Total dépenses de gestion courante :		4 457 000,00	4 460 000,00	4 305 772,70	4 447 200,00	3 011 911,92	-79 400,00	4 367 800,00
66	Charges financières <i>Remboursement des intérêts d'emprunts</i>	75 500,00	79 200,00	77 617,26	76 000,00	60 031,65	1 500,00	77 500,00
67	Charges exceptionnelles <i>Prix, sinistres...</i>	3 170,00	3 170,00	1 384,60	3 100,00	451,76	- 1 000,00	2 100,00
68	Provisions pour risques contentieux	49 000,00	49 000,00		40 000,00		- 15 800,00	24 200,00
014	Pénalités loi SRU + FPIC	165 000,00	155 000,00	149 526,03	155 000,00	113 825,00	17 700,00	172 700,00
Total dépenses réelles de fonctionnement (011+012+65+66+67) :		4 749 670,00	4 746 370,00	4 534 300,59	4 721 300,00	3 186 220,33	-77 000,00	4 644 300,00
023	Virement à la section d'investissement <i>C'est = à l'autofinancement prévisionnel = recettes prévisionnelles de fonctionnement - les dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>	208 330,00	208 330,00		324 700,00			324 700,00
042	Dotations aux amortissements <i>C'est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des biens du patrimoine de la Commune. Il génère des recettes d'investissement de façon à pouvoir racheter le même bien à la fin de l'amortissement.</i>	555 000,00	536 300,00	461 207,54	497 000,00	496 566,87		497 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement (023+68) :		763 330,00	744 630,00	461 207,54	821 700,00	496 566,87	0,00	821 700,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :		5 513 000,00	5 491 000,00	4 995 508,13	5 543 000,00	3 682 787,20	-77 000,00	5 466 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

N° de Chap	Chapitres	BP 2019	Total crédits inscrits 2019 (BP+RAR+DM)	CA 2019	BP 2020 + RAR2019	Mandaté au 15/10/2020	BS 2020	Total crédits 2020
20	Immobilisations incorporelles <i>Frais d'étude, frais d'insertion, brevets, etc.</i>	24 100,00	25 964,40	16 320,03	24 746,14	8 205,75	- 6 000,00	18 746,14
204	Subventions d'équipement	6 000,00	3 950,00	3 942,97				
21	Immobilisations corporelles <i>Achat terrains, plantation arbres, installations voirie, matériel et outillage, matériel de transport, mobilier, matériel de bureau et d'informatique, etc.</i>	869 637,45	1 020 543,25	970 496,39	964 528,98	341 665,90	- 351 288,00	613 240,98
23	Immobilisations en cours <i>Projets, travaux</i>	1 954 033,67	2 707 648,45	1 980 925,00	1 451 674,88	1 006 118,80	- 226 528,00	1 225 146,88
Total dépenses d'équipement :		2 853 771,12	3 758 106,10	2 971 684,39	2 440 950,00	1 355 990,45	- 583 816,00	1 857 134,00
10	Taxe d'aménagement <i>Remboursement sur exercice antérieur</i>						44 577,08	44 577,08
16	Emprunts et dettes assimilées <i>Remboursement de l'emprunt en capital</i>	141 000,00	203 600,00	203 120,87	224 050,00	172 770,79		224 050,00
Total dépenses financières (16+19) :		141 000,00	203 600,00	203 120,87	224 050,00	172 770,79	44 577,08	268 627,08
Total dépenses réelles d'investissement (20+21+23+16) :		2 994 771,12	3 961 706,10	3 174 805,26	2 665 000,00	1 528 761,24	-539 238,92	2 125 761,08
040	Amortissement de subventions <i>Amortissement de subventions d'investissement qui génèrent des recettes de fonctionnement.</i>	30 000,00	30 000,00	29 909,65	30 000,00	29 909,65		30 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 000,00	2 000,00					
Total dépenses d'ordre d'investissement (040) :		32 000,00	32 000,00	29 909,65	30 000,00	29 909,65	0,00	30 000,00
001	Déficit d'exécution de la section d'investissement	415 793,90	415 793,90				653 238,92	653 238,92
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :		3 442 565,02	4 409 500,00	3 204 714,91	2 695 000,00	1 558 670,89	114 000,00	2 809 000,00

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

N° de Chap	Chapitres	BP 2019	Total crédits inscrits 2019 (BP+RAR+DM)	CA 2019	BP 2020	Titre au 15/10/2020	BS 2020	Total crédits 2020
013	Atténuation de charges Remboursements pour mise à disposition du personnel, remboursements maladie, etc.	150 000,00	150 000,00	168 787,70	160 000,00	27 778,86		160 000,00
70	Ventes des services et du domaine Concessions cimetière, facturation services publics, redevance d'occupation du domaine public...	288 000,00	288 000,00	287 755,14	289 900,00	128 977,47	- 40 000,00	249 900,00
73	Impôts et taxes Fiscalité locale, Taxe sur l'électricité, sur les pylônes électriques, TLPE	4 499 000,00	4 499 000,00	4 815 013,39	4 490 000,00	3 570 420,12		4 490 000,00
74	Dotations et participations Dotations Etats et autres CTL, Subventions de fonctionnements, etc.	350 000,00	350 000,00	454 837,90	346 200,00	226 658,00	- 37 000,00	309 200,00
75	Autres produits de gestion courantes Revenus d'immeubles, baux ruraux, etc.	161 000,00	161 000,00	208 999,58	208 800,00	107 493,44		208 800,00
Total recettes de gestion courante :		5 448 000,00	5 448 000,00	5 935 393,71	5 494 900,00	4 061 327,89	-77 000,00	5 417 900,00
76	Produits financiers Intérêts du compte à terme	3 000,00	3 000,00	2 280,00	3 000,00	2 462,40		3 000,00
77	Produits exceptionnels Remboursements sinistres, ventes de biens...	12 000,00	10 000,00	15 675,64	15 100,00	14 529,21		15 100,00
Total recettes réelles de fonctionnement (013+70+73+74+75+76+77) :		5 463 000,00	5 461 000,00	5 953 349,35	5 513 000,00	4 078 319,50	-77 000,00	5 436 000,00
042	Amortissement de subventions (777) Amortissement de subventions d'investissement qui génèrent des dépenses d'investissement.	30 000,00	30 000,00	29 909,65	30 000,00	29 909,65		30 000,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement (777) :		30 000,00	30 000,00	29 909,65	30 000,00	29 909,65	0,00	30 000,00

002 Excédent d'exécution de la section de fonctionnement

-

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :	5 493 000,00 €	5 491 000,00 €	5 983 259,00 €	5 543 000,00 €	4 108 229,15 €	- 77 000,00 €	5 466 000,00 €
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

Résultat de la section de fonctionnement 2019

987 750,87

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

N° de Chap	Chapitres	BP 2019	Total crédits inscrits 2019 (BP+RAR+DM)	CA 2019	BP 2020	Titre au 15/10/2020	BS 2020	Total crédits 2020
13	Subventions d'investissement (hors 138)	460 422,56	460 422,56	180 410,87	300 000,00	596 308,60		300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 669 872,63	1 757 572,63	1 000 000,00	1 323 300,00		-830 127,95	493 172,05
Total recettes d'équipement :		2 130 295,19	2 217 995,19	1 180 410,87	1 623 300,00	596 308,60	-830 127,95	793 172,05
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) FCTVA, TLE	340 000,00	340 000,00	216 179,23	250 000,00	322 457,79	-43 622,92	206 377,08
1068	Excédent de fonctionnement capital Résultat de fonctionnement = Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement	1 104 874,81	1 104 874,81	1 104 874,81			987 750,87	987 750,87
238	Avances et acomptes versés			3 343,08		1 800,90		0,00
Total recettes financières (10+1068) :		1 444 874,81	1 444 874,81	1 324 397,12	250 000,00	324 258,69	944 127,95	1 194 127,95
Total recettes réelles d'investissement (13+16+23+10+1068+138) :		3 575 170,00	3 662 870,00	2 504 807,99	1 873 300,00	920 567,29	114 000,00	1 987 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement C'est = à l'autofinancement prévisionnel = recettes prévisionnelles de fonctionnement - les dépenses prévisionnelles d'investissement	208 330,00	208 330,00	0,00	324 700,00	0,00	0,00	324 700,00
040	Opération d'ordre entre sections Cela génère également des dépenses de fonctionnement (notamment dotations aux amortissements)	555 000,00	536 300,00	461 207,54	497 000,00	496 566,87	0,00	497 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 000,00	2 000,00	1 254,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre d'investissement (021+19+28) :		765 330,00	746 630,00	462 461,90	821 700,00	496 566,87	0,00	821 700,00
001	Excédent d'exécution de la section d'investissement							0,00

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :	4 340 500,00	4 409 500,00	2 967 269,89	2 695 000,00	1 417 134,16	114 000,00	2 809 000,00
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

2019 : Résultat d'investissement de l'exercice (Recettes - Dépenses)

-237 445,02

Résultat 2018 reporté

-415 793,90

2019 : Résultat global de la section d'investissement

-653 238,92

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Numéro SIRET : 21670137500018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

M. 14

**Budget supplémentaire
voté par nature**

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I - Informations générales

- p. 5 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p. 6 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p. 7 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p. 9 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p. 11 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p. 13 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p. 15 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p. 17 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p. 19 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p. 21 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p. 23 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV - Annexes

- p.25 Présentation croisée par fonction (1)
- p. 26 Méthodes utilisées pour les amortissements Equilibre
- p. 27 des opérations financières - Dépenses
- p. 28 Equilibre des opérations financières - Recettes
- p. 30 Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

67137	COMMUNE DE FEGERSEIM	BS 2020
--------------	-----------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5802
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	13
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8.756.497	8.837.217	1509	1016

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	782	1029
2	Produit des impositions directes/population	646	488
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1026	1171
4	Dépenses d'équipement brut/population	512	320
5	Encours de dette/population	441	844
6	DGF/population	15	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,97%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,32%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,92%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	42,94%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-77 000,00	-77 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	-77 000,00	-77 000,00
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-539 238,92	114 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 653 238,92	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	114 000,00	114 000,00
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	37 000,00	37 000,00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 630 000,00	0,00	-70 900,00	-70 900,00	1 559 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 530 000,00	0,00	0,00	0,00	2 530 000,00
014	Atténuations de produits	155 000,00	0,00	17 700,00	17 700,00	172 700,00
65	Autres charges de gestion courante	287 200,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00	278 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 602 200,00	0,00	-61 700,00	-61 700,00	4 540 500,00
66	Charges financières	76 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	77 500,00
67	Charges exceptionnelles	3 100,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00	2 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	40 000,00		-15 800,00	-15 800,00	24 200,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 721 300,00	0,00	-77 000,00	-77 000,00	4 644 300,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	324 700,00		0,00	0,00	324 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	497 000,00		0,00	0,00	497 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		821 700,00		0,00	0,00	821 700,00
TOTAL		5 543 000,00	0,00	-77 000,00	-77 000,00	5 466 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 466 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	289 900,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	249 900,00
73	Impôts et taxes	4 490 000,00	0,00	0,00	0,00	4 490 000,00
74	Dotations et participations	346 200,00	0,00	-37 000,00	-37 000,00	309 200,00
75	Autres produits de gestion courante	208 800,00	0,00	0,00	0,00	208 800,00
Total des recettes de gestion courante		5 494 900,00	0,00	-77 000,00	-77 000,00	5 417 900,00
76	Produits financiers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
77	Produits exceptionnels	15 100,00	0,00	0,00	0,00	15 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 513 000,00	0,00	-77 000,00	-77 000,00	5 436 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
TOTAL		5 543 000,00	0,00	-77 000,00	-77 000,00	5 466 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 466 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	791 700,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 746,14	0,00	-6 000,00	-6 000,00	18 746,14
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	964 528,98	0,00	-351 288,00	-351 288,00	613 240,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 451 674,88	0,00	-226 528,00	-226 528,00	1 225 146,88
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 440 950,00	0,00	-583 816,00	-583 816,00	1 857 134,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	44 577,08	44 577,08	44 577,08
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	224 050,00	0,00	0,00	0,00	224 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	224 050,00	0,00	44 577,08	44 577,08	268 627,08
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 665 000,00	0,00	-539 238,92	-539 238,92	2 125 761,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
	TOTAL	2 695 000,00	0,00	-539 238,92	-539 238,92	2 155 761,08

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	653 238,92
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 809 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 323 300,00	0,00	-830 127,95	-830 127,95	493 172,05
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 623 300,00	0,00	-830 127,95	-830 127,95	793 172,05
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	250 000,00	0,00	-43 622,92	-43 622,92	206 377,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	987 750,87	987 750,87	987 750,87
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	250 000,00	0,00	944 127,95	944 127,95	1 194 127,95
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 873 300,00	0,00	114 000,00	114 000,00	1 987 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	324 700,00		0,00	0,00	324 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	497 000,00		0,00	0,00	497 000,00

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BS 2020

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		821 700,00		0,00	0,00	821 700,00
TOTAL		2 695 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00	2 809 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 809 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	791 700,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-70 900,00		-70 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	17 700,00		17 700,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-8 500,00		-8 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	-1 000,00	0,00	-1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	-15 800,00	0,00	-15 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	-77 000,00	0,00	-77 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-77 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 577,08	0,00	44 577,08
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-6 000,00	0,00	-6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-351 288,00	0,00	-351 288,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-226 528,00	0,00	-226 528,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-539 238,92	0,00	-539 238,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	653 238,92
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	-40 000,00		-40 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-37 000,00		-37 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-77 000,00	0,00	-77 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-77 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-43 622,92	0,00	-43 622,92
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-830 127,95	0,00	-830 127,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-873 750,87	0,00	-873 750,87

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	987 750,87
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 630 000,00	-70 900,00	-70 900,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	16 000,00	-2 000,00	-2 000,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	205 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	25 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	9 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	800,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	26 500,00	-1 000,00	-1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	83 550,00	7 600,00	7 600,00
60636	Vêtements de travail	6 800,00	-600,00	-600,00
6064	Fournitures administratives	6 800,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	-500,00	-500,00
6067	Fournitures scolaires	22 200,00	-1 400,00	-1 400,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	462 700,00	-20 000,00	-20 000,00
6135	Locations mobilières	28 700,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	28 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 500,00	-3 000,00	-3 000,00
6156	Maintenance	108 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	19 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	-4 000,00	-4 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 350,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	300,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	900,00	0,00	0,00
6237	Publications	21 800,00	-5 000,00	-5 000,00
6238	Divers	19 300,00	-4 000,00	-4 000,00
6247	Transports collectifs	14 300,00	-2 000,00	-2 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	110 700,00	-32 000,00	-32 000,00
6261	Frais d'affranchissement	14 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	12 200,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 300,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	134 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	32 000,00	-4 000,00	-4 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 530 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	28 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	28 450,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 200,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	30 776,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 098 650,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	40 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	281 400,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	230 766,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	42 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	11 400,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	270 400,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	325 900,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	92 183,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 100,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 225,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 050,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	155 000,00	17 700,00	17 700,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	135 000,00	17 700,00	17 700,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	287 200,00	-8 500,00	-8 500,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6531	Indemnités	99 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	15 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 250,00	0,00	0,00
6535	Formation	5 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	400,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	19 000,00	-2 000,00	-2 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	25 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	11 400,00	-5 500,00	-5 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	85 050,00	0,00	0,00
65888	Autres	15 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 602 200,00	-61 700,00	-61 700,00
66	Charges financières (b)	76 000,00	1 500,00	1 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 000,00	1 500,00	1 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 100,00	-1 000,00	-1 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	-1 000,00	-1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	40 000,00	-15 800,00	-15 800,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	40 000,00	-15 800,00	-15 800,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 721 300,00	-77 000,00	-77 000,00
023	Virement à la section d'investissement	324 700,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	497 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	497 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		821 700,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		821 700,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 543 000,00	-77 000,00	-77 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-77 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	160 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	160 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	289 900,00	-40 000,00	-40 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	100,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	800,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	80 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	65 000,00	-10 000,00	-10 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	141 000,00	-30 000,00	-30 000,00
73	Impôts et taxes	4 490 000,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 488 500,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	520 000,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	109 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	11 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	3 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	6 500,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	120 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	70 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	160 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	346 200,00	-37 000,00	-37 000,00
7411	Dotation forfaitaire	50 000,00	-37 000,00	-37 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	39 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	500,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	6 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	4 500,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	28 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	171 500,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	25 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 000,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	11 700,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	1 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	208 800,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	201 600,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	6 200,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		5 494 900,00	-77 000,00	-77 000,00
76	Produits financiers (b)	3 000,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	3 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 100,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 513 000,00	-77 000,00	-77 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	30 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 543 000,00	-77 000,00	-77 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-77 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	24 746,14	-6 000,00	-6 000,00
2033	Frais d'insertion	4 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	20 746,14	-6 000,00	-6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	964 528,98	-351 288,00	-351 288,00
2111	Terrains nus	149 000,00	-134 740,00	-134 740,00
2118	Autres terrains	8 500,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	34 395,52	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	2 500,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	493 477,26	-192 548,00	-192 548,00
2135	Installations générales, agencements	12 000,00	-4 000,00	-4 000,00
2138	Autres constructions	32 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	18 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 836,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	31 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 101,20	0,00	0,00
2184	Mobilier	62 619,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	59 100,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 451 674,88	-226 528,00	-226 528,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	55 381,77	0,00	0,00
2313	Constructions	918 193,11	-127 628,00	-127 628,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	477 100,00	-98 900,00	-98 900,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 440 950,00	-583 816,00	-583 816,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	44 577,08	44 577,08
10226	Taxe d'aménagement	0,00	44 577,08	44 577,08
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	224 050,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	221 300,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 750,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		224 050,00	44 577,08	44 577,08
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 665 000,00	-539 238,92	-539 238,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	30 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	30 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	23 200,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	6 800,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 695 000,00	-539 238,92	-539 238,92

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	653 238,92
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BS 2020

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	300 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	300 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 323 300,00	-830 127,95	-830 127,95
1641	Emprunts en euros	1 323 300,00	-830 127,95	-830 127,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 623 300,00	-830 127,95	-830 127,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00	944 127,95	944 127,95
10222	FCTVA	200 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	-43 622,92	-43 622,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	987 750,87	987 750,87
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		250 000,00	944 127,95	944 127,95
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 873 300,00	114 000,00	114 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	324 700,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	497 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	1 971,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 230,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 727,87	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	115 834,44	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	876,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	14 747,66	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	690,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	135 061,26	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	32 662,40	0,00	0,00
28138	Autres constructions	15 101,93	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	7 375,18	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 425,07	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	24 973,73	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	22 252,46	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	36 061,96	0,00	0,00
28184	Mobilier	14 045,28	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	58 963,76	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		821 700,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		821 700,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 695 000,00	114 000,00	114 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				114 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	269 627	776 943	10 000	33 560	280 008	225 302	0	33 025	15 000	482 296	0	2 125 761
- Equipements municipaux (2)		776 943	10 000	33 560	280 008	225 302	0	33 025	15 000	482 296	0	1 857 134
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	269 627											269 627
Dépenses d'ordre	30 000											30 000
Total dépenses de l'exercice	299 627	776 943	10 000	33 560	280 008	225 302	0	33 025	15 000	482 296	0	2 155 761
RAR N-1 et reports	653 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	653 239
Total cumulé dépenses d'investissement	952 866	776 943	10 000	33 560	280 008	225 302	0	33 025	15 000	482 296	0	2 809 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	2 809 000	0	2 809 000									
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	2 809 000	0	2 809 000									

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	1 125 700	3 700 650	400	83 100	46 100	51 150	30 550	41 750	0	386 600	0	5 466 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 125 700	3 700 650	400	83 100	46 100	51 150	30 550	41 750	0	386 600	0	5 466 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	4 727 200	200 700	0	111 000	114 000	21 300	0	231 000	10 000	50 800	0	5 466 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	4 727 200	200 700	0	111 000	114 000	21 300	0	231 000	10 000	50 800	0	5 466 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762,25 €	23/05/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'INSERTION	2	18/12/1966
L	LICENCE DE LOGICIELS	2	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	10	18/12/1996
L	VOIRIE (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	MOBILIER	10	18/12/1996
L	MAT. INCENDIE	5	18/12/1996
L	MATERIELS (REPRISE ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	PLANTATIONS	10	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS ÉLECTRIQUES	5	18/12/1996
L	OUTILLAGE NON ELECTRIQUE	10	18/12/1996
L	VOITURES - PETITS VEHICULES	7	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS ECOLES	10	18/12/1996
L	PETIT MATERIEL ELECTRIQUE	5	18/12/1996
L	OUTILLAGE ELECTRIQUE	5	18/12/1996
L	EQUIPTS AUTOMOBILES	5	18/12/1996
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	5	18/12/1996
L	AUTOMOBILE (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	INSTALLATIONS VOIRIE (ANCIEN)	5	18/12/1996
L	PETIT MATERIEL ELECT ANCIEN	5	18/12/1996
L	FRAIS D ETUDES	2	18/12/1996
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	18/12/1996
L	MATERIEL DE BUREAU	10	18/12/1996
L	CAMIONS - GRANDS VÉHICULES	10	18/12/1996
L	PLANTATIONS (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	18/12/1996
L	INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	18/12/1996
L	MOBILIER (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENT MAISON DE RETRAITE	10	18/12/1996
L	MATERIEL	10	18/12/1996
L	LOGICIEL (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	18/12/1996
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	5	18/12/1996
L	OUTILLAGE (REPRISE ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	5	18/12/1996
L	MAT INFORMATIQUE (ANCIEN)	5	18/12/1996
L	MATERIEL DE TRANSPORT	5	18/12/1996
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	15	18/12/1996
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	30	20/05/1999
L	5 RUE DE L EGLISE	30	23/03/2014
L	TERRAINS NUS	15	15/09/2014
L	AMENAGEMENTS HOTEL DE VILLE	6	23/03/2015
L	EQUIPEMENT DU COLOMBARIUM	10	23/03/2015
L	RESEAU VOIRIE	20	23/03/2015
L	28 RUE DE L INDUSTRIE	30	19/11/2018
L	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2	28/05/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 254 050,00	44 577,08	II 44 577,08
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		224 050,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	221 300,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	2 750,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,00	44 577,08	44 577,08
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	0,00	44 577,08	44 577,08
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	298 627,08	740 210,36	653 238,92	1 692 076,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 071 700,00	-43 622,92	VI -43 622,92
Ressources propres externes de l'année (a)		250 000,00	-43 622,92	-43 622,92
10222	FCTVA	200 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	-43 622,92	-43 622,92
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		821 700,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	1 971,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 230,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 727,87	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	115 834,44	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	876,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	14 747,66	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	690,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	135 061,26	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	32 662,40	0,00	0,00
28138	Autres constructions	15 101,93	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	7 375,18	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 425,07	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	24 973,73	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	22 252,46	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	36 061,96	0,00	0,00
28184	Mobilier	14 045,28	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	58 963,76	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	324 700,00	0,00	0,00

Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
---	---	-------------------------------	--------------------------	---------------

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BS 2020

Total ressources propres disponibles	1 028 077,08	0,00	0,00	987 750,87	2 015 827,95
---	---------------------	-------------	-------------	-------------------	---------------------

		Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV		1 692 076,36
Ressources propres disponibles	VIII		2 015 827,95
Solde	IX = VIII – IV (5)		323 751,59

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 VOTES :
 Pour : 26
 Contre : —
 Abstentions : —

Date de convocation : 17 novembre 2020

Présenté par le Maire,
 A Fegersheim, le 23 novembre 2020,

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Fegersheim, le 23 novembre 2020
 Les membres du Conseil municipal,



 Le Maire



 Thierry SCHAAL.

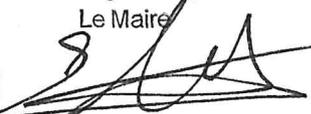
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

26/11/20

A Fegersheim, le 26/11/20
 Le Maire

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant :





 Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

4. Remise de loyers pour le Café de Charlotte dans le cadre de la crise sanitaire

A l'occasion de la crise sanitaire qui a affectée le pays cette année, et en particulier de la période de confinement qui a duré de mi-mars à mi-mai, ainsi qu'en novembre, le Café de Charlotte n'a pas été en mesure de poursuivre son activité pendant la période.

Pour prendre en compte cette situation, il est proposé d'accorder à ce commerce, locataire de la Commune, une remise des loyers pour les mois d'avril à juin inclus (le mois de mars ayant été facturé), pour un montant de 3 771,81 €. Par ailleurs, il est proposé d'annuler le titre de recettes n° 385, d'un montant de 1 257,27 €, émis à son encontre pour le loyer de novembre.

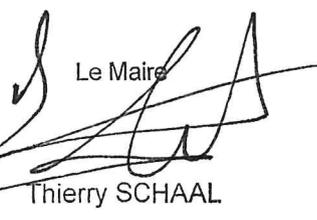
Le montant total de la remise s'élève donc à 5 029,28 €.

Le Conseil municipal,

vu le contexte sanitaire qui a contraint le Café de Charlotte à suspendre son activité de mars à mai ainsi qu'en novembre,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **adopte** une exonération du loyer du Café de Charlotte pour quatre mois, pour un montant de 5 029,28 €, impliquant la non-émission de titres de recettes pour les mois d'avril à juin, et l'annulation du titre de recettes émis pour le mois de novembre.

 Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

5. Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Commune de Fegersheim concernant l'acquisition de masques de protection et arrêtés tarifaires correspondants

1. Commande de masques à destination de la population

Afin d'assurer dans les meilleures conditions sanitaires possibles la reprise des activités des usines, des commerces, des établissements scolaires et des services, l'Eurométropole de Strasbourg s'est associée au Département du Bas-Rhin pour l'approvisionnement de masques de protection en tissu pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Strasbourg. Ces masques sont lavables avec une durée d'utilisation estimée à au moins 30 lavages.

Chaque habitant des communes de l'Eurométropole a donc pu disposer de deux masques :

- l'un payé par le bloc communal par l'intermédiaire de l'Eurométropole de Strasbourg, avec une prise en charge de 50% du coût net par l'Eurométropole,
- l'autre par le Département du Bas-Rhin.

Ces masques ont été distribués à la fin du confinement pour le premier et fin mai/début juin pour le second.

L'Eurométropole de Strasbourg, par le biais du groupement de commande permanent, a pris en charge les procédures d'achats de masques de protection pour le compte de toutes ses communes membres.

Conformément à ses engagements, l'Etat contribue également, sous conditions, à l'effort de diffusion la plus large d'équipements de protection individuels de l'Eurométropole de Strasbourg dans ses communes membres. Dans ce cadre, l'Etat prendra en charge 50% du prix toutes taxes comprises (TTC) des masques commandés entre le 13 avril et le 1er juin 2020 par l'Eurométropole de Strasbourg.

Il a été précisé que seule la structure qui a émis le bon de commande des masques est éligible au remboursement partiel direct de la part de l'Etat. Dans le cas du présent groupement de commandes, l'Eurométropole a anticipé et déduit cette participation proposer un prix final aux communes dès 2020. L'instruction est actuellement en cours, pour un montant estimé de co-financement de l'Etat à plus de 0,9 M€.

L'Eurométropole de Strasbourg a également proposé, organisé et mis en œuvre les modalités de distribution de masques à la population selon le choix de la commune à savoir :

- Mise à disposition des communes des masques nécessaires à leurs habitants, à charge pour elles de les distribuer,
- Mise sous enveloppes, étiquetées nominativement, d'un premier masque par personne au foyer, à compléter avec un courrier du Maire intégrant les préconisations d'utilisation et d'entretien des masques, à charge des communes de les distribuer,

5.Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Commune de Fegersheim concernant l'acquisition de masques de protection et arrêtés tarifaires correspondants – suite -

- Mise sous enveloppes, étiquetées nominativement, d'un premier masque par personne au foyer à compléter avec un courrier du Maire intégrant les préconisations d'utilisation et d'entretien des masques, affranchissement et distribution se faisant par La Poste dans le cadre d'un contrat conclu avec La Poste par l'Eurométropole pour l'acheminement des enveloppes contenant les masques avec refacturation des coûts aux communes adhérant à la démarche.

La même démarche a été mise en œuvre pour le second masque, sachant que, dans ce cas, la mise sous pli et l'étiquetage des enveloppe était à faire par la Commune lorsqu'elle choisissait l'option n° 2. La commune de Fegersheim a pour son compte fait le choix de cette option pour les deux masques.

La présente délibération vise à approuver le modèle de convention, joint en annexe, entre l'Eurométropole de Strasbourg et chacune de ses communes membres définissant les modalités de refacturation de ces achats.

Le coût pour la commune de Fegersheim pour l'envoi des masques à la population est de 3 469,59 €.

Il se répartit comme suit :

- 1^{er} masque :
 - 2 371 enveloppes (sur la base des foyers assujettis à la taxe d'habitation) pour un coût de 136,57 €
 - 2 371 étiquettes et courriers : 284,52 €
 - 5 802 masques : 2 871,99 € (50% du prix unitaire moyen, soit 0,495 € TTC le masque)
- 2^{ème} masque :
 - 2 397 enveloppes (suite correction du fichier d'adresses) : 138,07 €
 - 2 397 étiquettes : 38,44 €
 - 5 802 masques (payés par le Département du Bas-Rhin)

2. Commande de masques pour les agents de l'Eurométropole et des communes

En ce qui concerne le personnel de l'Eurométropole et de ses communes membres, les agents mobilisés ont été dotés de masques FFP2/3 et de masques chirurgicaux durant le Plan de continuité d'activités (PCA).

Pour la reprise des activités hors confinement, les agents ont été dotés de masques tissus de catégorie 1.

L'ensemble de ces dotations sera refacturé par l'Eurométropole aux communes au coût moyen de l'ensemble des achats successifs, avec prise en compte des participations publics et privés. Le coût pour la commune Fegersheim pour la fourniture de masques de protection à ses agents est de 2 454,44 €.

Il se répartit comme suit :

- 430 masques de catégorie 1 : 283,04 €
- 5 170 masques chirurgicaux : 2 171,40 €

La refacturation de l'Eurométropole vers la commune de Fegersheim s'élèvera donc au total à 5 924,03 €.

5.Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Commune de Fegersheim concernant l'acquisition de masques de protection et arrêtés tarifaires correspondants – suite -

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **approuve** la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg et s'inscrivant dans le groupement de commandes permanent,
- approuve le modèle de convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres joint à la présente délibération,
- **approuve** le versement par la commune de Fegersheim à l'Eurométropole de Strasbourg d'une somme de 5 924,03 € correspondant au montant pris dû pour la fourniture de masques de protection et prestations liées,
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg, selon le modèle de convention annexé à la présente délibération.

PJ Projet de convention

 Le Maire

Thierry SCHAAL

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20201123-CM-D_2020_64-
DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Convention permettant le remboursement des masques de protection acquis par l'Eurométropole de Strasbourg pour le compte de ses communes membres

ENTRE :

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par sa Présidente Madame Pia IMBS, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil de l'Eurométropole en date du 20 novembre 2020,

ci-après dénommée l'Eurométropole d'une part,

ET :

La commune de Fegersheim, représentée par son Maire, M. Thierry SCHAAL, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du 2 novembre 2020,

ci-après dénommée la Commune d'autre part,

EXPOSE

Afin d'assurer dans les meilleures conditions sanitaires possibles la reprise des activités des usines, des commerces, des établissements scolaires et des services, l'Eurométropole de Strasbourg s'est associée au Département du Bas-Rhin pour l'approvisionnement de masques de protection en tissu pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole.

En complément de la fourniture des masques l'Eurométropole a proposé aux communes un certains nombres de prestations logistiques dans l'optique de faciliter la distribution des masques aux habitants.

De plus, l'Eurométropole de Strasbourg a fait bénéficier ses communes membres de son expertise en termes d'achat afin de permettre l'approvisionnement en masques selon les besoins de chaque commune dans une période particulière contrainte.

La mutualisation d'achats objet de la présente convention s'inscrit dans le périmètre du groupement de commandes permanent.

Ladite convention vise à formaliser les modalités de remboursement de ces achats mutualisés entre l'Eurométropole et ses communes membres.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de remboursement des communes vers l'Eurométropole relatives aux achats mutualisés et prestations associées suivants :

- Acquisition de masques pour la population
- Prestations logistiques liées à la distribution des masques à la population
- Acquisition de masques à destination des agents des communes

Article 2 : Modalités de calcul

En fonction des typologies d'achats ou de prestations, différentes modalités de calcul sont appliquées.

- Achat de masques :

Est retenu un coût moyen par catégorie de masques auquel ont été retranchés la participation de l'état le cas échéant et les éventuels sponsoring.

Un arrêté tarifaire correspondant est joint à la présente convention.

A noter que pour le masque à destination de la population, l'Eurométropole prendra à sa charge 50% du coût net, le solde sera à la charge de la commune.

- Fourniture d'enveloppes :

Est retenu le prix appliqué dans le marché de fourniture de bureau actuellement en cours à l'Eurométropole.

Un arrêté tarifaire correspondant est joint à la présente convention.

- Impression des courriers et étiquettes :

Est retenu l'arrêté tarifaire actuellement en vigueur pour l'impression noir et blanc format A4. Ce tarif sera multiplié par le nombre d'impression recto nécessaire.

L'arrêté tarifaire correspondant est joint à la présente convention.

- Affranchissement par la Poste :

L'Eurométropole a fait bénéficier aux communes ses tarifs préférentiels avec la Poste.

Est retenu le coût d'affranchissement par commune tel que comptabilisé par les machines à affranchir de l'Eurométropole.

L'organisation, le suivi et la manutention ne sont pas facturés aux communes.

Le récapitulatif complet des coûts par commune est joint à la présente convention.

Article 3 : Modalités de reversement

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties.

L'Eurométropole établira alors un titre de recette de 5 924,03 € à l'encontre de la Commune.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin au jour du règlement de la somme due par la Commune.

Article 5 : Litiges résultant de la présente convention

En cas de différend né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la convention, les parties tentent de trouver un accord amiable.

Si le différend persiste, il est porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Strasbourg.

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Mme Pia IMBS

Le Maire de la Commune de Fegersheim,

M. Thierry SCHAAL

M./Mme XXXXXX

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

6. Fête de Noël des agents communaux et des élus

En raison du contexte sanitaire actuel, et afin de ne pas exposer les agents communaux et élus à un éventuel risque pour leur santé, la municipalité de Fegersheim-Ohnheim propose de ne pas organiser la traditionnelle fête de Noël du personnel communal au mois de décembre prochain.

En contrepartie, il est proposé d'offrir un colis festif d'une valeur unitaire de 50 € TTC aux agents et élus qui le souhaiteront.

Le Conseil Municipal,
considérant que la situation sanitaire actuelle ne permet pas de garantir l'organisation de la traditionnelle fête de Noël pour les agents et élus,
souhaitant néanmoins pouvoir sauver l'implication de ces personnes tout au long de l'année,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
donne son accord pour l'achat de colis festif d'une valeur unitaire de 50 € TTC aux agents et élus auprès de la sté Helfrich à Kirrwiller
donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour mener à bien cet achat, ainsi que la distribution des colis.

 Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

7. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est arrêté réglementairement à la date du 1^{er} janvier 2020, il est ainsi intégré comme annexe dans le budget primitif de l'année.

Néanmoins, pour tenir compte des évolutions dans l'organisation et la répartition des effectifs, il est régulièrement proposé au Conseil municipal de l'adapter.

Ainsi, faisant suite au départ d'un agent et à la qualification de l'agent le remplaçant, il est proposé de transformer le poste d'adjoint d'animation à temps non-complet (80%) en poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (80 %).

Par ailleurs, faisant suite à un départ en retraite, il convient de supprimer le poste d'ATSEM qu'occupait l'agent.

Enfin, faisant suite à la réunion en date du 15 octobre 2020 de la Commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale, un agent est susceptible de bénéficier d'une promotion. Il est proposé, à cette fin, de créer le poste correspondant au grade d'ingénieur territorial, il sera proposé de supprimer le poste actuel lors d'une prochaine réunion.

Il est donc proposé

- de supprimer
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'adjoint d'animation
- de créer
 - 1 poste d'ingénieur territorial
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

Le Conseil municipal,
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,
vu l'avis du Comité technique en date du 26 octobre 2020,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
décide la création et la suppression des postes visés ci-dessus, à la date du 1^{er} novembre 2020.

PJ . Tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20201123-CM-D_2020_66-
DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM
ETAT DU PERSONNEL DU 01/12/2020

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.01.2020	EVOLUTION	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.12.2020	EFFECTIF POURVU	TEMPS NON COMPLET
<i>Emploi fonctionnel</i>						
Directeur général des services	A	1		1	1	0
<i>Filière administrative</i>						
Attaché	A	3		3	3	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	1	1	1	0
Rédacteur	B	3	-1	2	2	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	1	3	3	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	0	2	2	1
Adjoint administratif	C	2	-1	1	1	0
<i>Filière technique</i>						
Ingénieur territorial	A	0	1	1	1	0
Technicien principal 1ère classe	B	1	-1	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	1		1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	3		3	3	0
Agent de maîtrise	C	1		1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2	4	4	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	9	-1	8	8	3
Adjoint technique	C	7	-1	6	6	1
Adjoint technique (ASVP)	C	0	1	1	0	0
Adjoint technique (saisonniers)	C	0	0	0	0	0
<i>Filière médico-sociale</i>						
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	2		2	2	2
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	1		1	1	0
Auxiliaire de puériculture ppal 1ère classe	C	2	1	3	3	2
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	C	2	0	2	2	1
<i>Filière sociale</i>						
ATSEM principal 1ère classe	C	6	-1	5	5	3
ATSEM principal 2ème classe	C	2		2	2	1
<i>Filière animation</i>						
Adjoint d'animation	C	2	-1	1	1	1
<i>Filière culturelle</i>						
Assistant spéc. d'enseignem. Artist.2ème classe	B	1		1	1	1
Assistant de conservation ppal de 2ème classe	B	1		1	1	0
Assistant d'enseignement artistique	B	15		15	15	15
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	C	1		1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	1	1
<i>Filière police municipale</i>						
Brigadier chef principal	C	1		1	1	0
TOTAL		74	0	74	73	33
		<i>Hors saisonniers</i>		74	73	33

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

8. Création d'un comité consultatif sur le thème de la transition écologique au sein de la Commune de Fegersheim

En vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la Commune, comprenant des personnes extérieures au Conseil, notamment des représentants des associations locales. A ce titre, il y aurait intérêt à créer un tel Comité consultatif afin d'associer des citoyens aux projets communaux en prise à la transition écologique, particulièrement dans le contexte du Plan climat 2030 eurométropolitain.

Aussi, un tel comité est compétent en matière de mobilité durable, qualité de l'air, urbanisme, énergies renouvelables, végétalisation, alimentation responsable, traitement des déchets, bien-être animal...

Ses membres sont amenés à réfléchir, exprimer un avis, sur des sujets touchant à la transition écologique. Le Comité consultatif n'a pas de pouvoir de décision, ce dernier appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel. C'est un lieu d'expression et de réflexion d'un échantillon de la population intéressé par la transition écologique.

Le Comité est composé de membres du Conseil municipal, d'associations ou de toute personne ayant un intérêt pour la question de la transition écologique. Il est présidé de droit par le Maire. En son absence, la présidence est assurée par l'élu(e) municipal(e) désigné(e) par le Maire. Le Conseil municipal établit un règlement intérieur pour le comité consultatif.

Le comité est institué pour une durée d'un an renouvelable, sauf délibération contraire.

Le Conseil municipal,
vu l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
décide de créer un Comité consultatif sur le thème de la transition écologique,
approuve le projet de règlement intérieur dudit comité consultatif
désigne les membres du Conseil qui seront amenés à y siéger.

PJ. : Projet de règlement intérieur


Le Maire

Thierry SCHAAL



REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La mise en place de comités consultatifs est un outil parmi d'autres de la démocratie participative.

Aussi, le Conseil municipal a créé un comité consultatif sur le thème de la transition écologique en application des dispositions de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales.

Le comité consultatif se réunira selon un calendrier propre pour réfléchir et formuler des propositions sur des sujets déterminés dans le cadre de son domaine de compétences, précisé dans son appellation.

Article 1 : Composition

Les comités consultatifs sont des organes de réflexion et de proposition sur toute question d'intérêt communal. Ils sont composés de membres du Conseil municipal, d'associations ou de toute personne ayant un intérêt pour la question de la transition écologique. Il est présidé de droit par le Maire. En son absence, la présidence est assurée par l' élu(e) municipal(e) désigné(e) par le Maire.

Article 2 : Durée d'installation des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont désignés pour 1 an renouvelable.

Article 3 : Objectifs

Les comités consultatifs ont les objectifs suivants :

- Associer les citoyens volontaires à la vie de la Commune en favorisant le dialogue avec les élus sur tous les domaines de la vie de la cité,
- Enrichir et aider à orienter l'action municipale grâce aux propositions faites,
- Mener les réflexions en toute transparence.

Article 4 : Missions et limites

Les comités consultatifs ont un rôle consultatif auprès du Maire.

Le Conseil municipal demeure seul habilité, sur proposition du Maire, à prendre les décisions au regard de l'ensemble des aspects de la gestion de la Commune.

Les avis des comités consultatifs servent à éclairer les choix ou les politiques des élus municipaux.

Pour certains sujets, les travaux des comités consultatifs peuvent être confidentiels et chaque membre s'engage personnellement à respecter un devoir de réserve.

Article 5 : Qualité de membre

Toute personne résidant à Fegersheim, âgée de 18 ans et plus, peut faire acte de candidature.

La participation active, régulière et constructive ainsi que le respect du présent règlement sont des conditions sine qua non d'appartenance à un comité consultatif.

Le Maire a un pouvoir discrétionnaire pour exclure les membres qui ne respectent pas ces conditions.

Article 6 : Règles de fonctionnement

Le responsable du comité consultatif fixe les dates des réunions en fonction de l'avancement des travaux.

Les réunions ont pour objet d'évaluer, d'orienter, de documenter et de donner des avis sur les sujets présentés, ainsi que d'examiner de nouvelles propositions de projets.

Les membres du comité consultatif seront invités au moins 5 jours calendaires avant la date de la réunion.

Sauf empêchement, le responsable du comité consultatif préside la séance. Un compte rendu de réunion sera établi en interne et il sera diffusé aux membres présents ou non à la réunion.

Un annuaire des membres des comités consultatifs sera élaboré afin de faciliter les relations entre les membres et les comités. Cet annuaire comportera les coordonnées de chacun des membres.

Article 7 : Droit à l'image

Dans le cadre de ses missions, le service communication de la Commune de Fegersheim sera probablement amené à utiliser des photos des membres des comités consultatifs.

Une autorisation d'utilisation des clichés pris dans le cadre des activités des comités consultatifs devra être signé par chacun des membres.

Article 8 : Approbation du règlement

Le présent règlement devra être signé par l'ensemble des membres du comité consultatif.

Fait à Fegersheim, le

Lu et approuvé :

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

Points d'informations

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

En application des décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte, par délibération du 25 septembre 2020, des rapports annuels 2018 portant sur

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En vertu desdits décrets, le Conseil municipal est informé de ces rapports.
Ils sont transmis par voie électronique aux élus, qui peuvent en demander l'impression.

1. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1.1. Indicateurs techniques

1.1.a. Indicateurs techniques pour l'eau

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire.

Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg dans les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hœnheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim (soit 90 % de la population de l'Eurométropole),
- par le SDEA dans les 21 communes périphériques d'Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, **Fegersheim**, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim, Vendenheim (soit 10 % de la population de l'Eurométropole)

- la production :

37 627 962 m³ ont été produits en 2019 sur le territoire métropolitain (dont 31 240 580 m³ par le service de l'eau et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg) afin d'alimenter les 499 357 habitants des 33 communes.

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets – suite -

- la distribution :

Le réseau de distribution d'eau compte 1 563 km de conduites. Son âge moyen est de 38,3 ans. Le taux de renouvellement du réseau est de 0,94 % sur 5 ans ce qui correspond à 10,4 km de réseau renouvelé en 2019. Le rendement du réseau est de 87,98 %.

- la qualité de l'eau :

L'eau est pompée dans la nappe alluviale du Rhin à une profondeur entre 17 et 80 mètres. Elle a été jugée d'excellente qualité microbiologique et de très bonne qualité chimique par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Pour 2019, les taux de conformités des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité, sont supérieurs à 99,4 % pour la microbiologie et de 100 % pour les paramètres physicochimiques. En moyenne 8 analyses ont été réalisées chaque jour sur les points de consommation du réseau d'eau (contrôle réglementaire et autocontrôle confondus).

- schéma directeur de l'eau potable :

La réalisation du futur champ captant de Plobsheim répond à un double enjeu, celui de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire de l'Eurométropole et de diversifier la ressource.

L'opération consiste en :

- la construction et l'aménagement d'un champ captant au Sud du ban communal de Plobsheim, sur une emprise foncière d'environ 11 ha,
- la pose d'une canalisation de transfert sur un linéaire d'environ 18 km entre le nouveau champ captant et le Polygone au Nord et le réseau existant à l'Ouest (Ville d'Illkirch),
- la mise en œuvre de mesures environnementales liées aux travaux et à l'exploitation du champ captant,
- la mise en œuvre des périmètres de protection et d'une aire d'alimentation du captage qui permettra de garantir la pérennité de la qualité de l'eau.

Cette opération d'un coût global de 82,9 millions d'euros TTC est financée par l'Eurométropole de Strasbourg avec le soutien financier de l'Agence de L'eau Rhin Meuse :

- Part Eurométropole : 64,3 millions d'euros
- Subvention Agence de l'eau Rhin Meuse : 18,6 millions d'euros

En octobre 2019, le tronçon de conduite traversant le port autonome et longeant la rocade Sud a été mis en service soit 9 kilomètres de conduites de diamètre 1 000 mm et 3,2 km de conduites de diamètre 800 mm. Désormais, l'alimentation de la commune d'Illkirch-Graffenstaden est assurée par deux conduites de transfert reliées à la station de pompage de Strasbourg Polygone.

Par ailleurs, les travaux de la station de pompage se poursuivent pour une mise en service programmée en 2021.

1.1.b. Indicateurs techniques pour l'assainissement

L'Eurométropole de Strasbourg mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire.

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets – suite -

Au titre de l'assainissement collectif

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont répartis entre la régie de l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg dans les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim
- par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg – La Wantzenau est confiée à ValeauRhin en contrat de délégation de service public pour 5 ans. Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.

Au titre de l'assainissement non collectif

Le contrôle des installations neuves et le diagnostic technique des installations sont assurés en régie sur tout le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

- la collecte des eaux usées et pluviales

Le système d'assainissement compte 1 699 km de conduites, 85 bassins d'orage, 51 bassins à ciel ouvert, 311 déversoirs d'orage et 200 stations de pompage et de refoulement des eaux usées. 16,95 % du linéaire du réseau a été curé en 2019. 64 déversoirs d'orage sont instrumentés pour suivre le fonctionnement du réseau et mesurer les rejets vers le milieu naturel.

Afin d'améliorer la connaissance de l'état des ouvrages et en vue de déterminer les restructurations et réhabilitations à entreprendre, 121 km de réseau ont été inspectés par caméra. Le taux de renouvellement est de 0,92 % sur 5 ans.

Le service poursuit la mise en œuvre des orientations du Schéma Directeur Assainissement pour répondre notamment aux objectifs de retour au bon état écologique des cours d'eau (directive cadre européenne sur l'eau) d'ici fin 2027 et aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatives à la collecte des eaux usées.

Le schéma directeur assainissement répond à un double objectif :

- lutter contre les inondations par débordement des réseaux d'assainissement
- préserver et améliorer la qualité des cours d'eau par le retour à leur bon état écologique

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement s'est poursuivie en 2019 par des modélisations hydrauliques fines du réseau d'assainissement sur 5 communes, qui donneront lieu à des aménagements de restructuration du réseau. Eckwersheim est la 2^{ème} commune concernée par la mise en œuvre des travaux après la commune de Blaesheim. Plus de 2 km de canalisations ont été posés, une station de pompage a été créée et un bassin enterré de 1 350 m³ a été construit. Le budget des travaux s'élève à 3,8 millions €, financés à hauteur de 960 k€ par l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Les travaux se sont achevés à l'été 2019.

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets
 – suite

- le traitement des eaux usées

Les stations d'épuration localisées à Strasbourg - La Wantzenau, Fegersheim, Geispolsheim, Plobsheim et Achenheim ont traité en 2019, près de 68 millions de m³ d'eaux usées.

Les volumes traités sont indiqués dans le tableau ci-après où l'on peut noter le rôle prépondérant de la station de Strasbourg – La Wantzenau :

Strasbourg – La Wantzenau	Fegersheim Pré-traitement avant rejet vers station de Strasbourg – La Wantzenau	Geispolsheim Pré-traitement avant rejet vers station de Strasbourg – La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
64 541 920 m ³	1 958 506 m ³	786 169 m ³	333 920 m ³	607 690 m ³

Les performances du traitement des eaux sont excellentes.

Sites	Strasbourg- La Wantzenau	Fegersheim	Geispolsheim	Plobsheim	Achenheim
Rendement de dépollution	96,6 % en MES	97,8 % en MES	94,6 % en MES	94,3 % en MES	98,2 % en MES
	98,0 % en DBO5	97,3 % en DBO5	91,7 % en DBO5	97,5 % en DBO5	97,8 % en DBO5
	93,1 % en DCO	93,7 % en DCO	92,8 % en DCO	90,9 % en DCO	95,1 % en DCO
	84,9 % en NGL	72,3 % en NGL	79,9 % en NGL	56,0 % en NGL	90,3 % en NGL
	86,7 % en Pt	47,9 % en Pt	55,3 % en Pt	47,7 % en Pt	93,2 % en Pt
Concentration moyenne annuelle en sortie	8,1 mg/l MES	4,0 mg/l MES	14,0 mg/l MES	12,7 mg/l MES	4,3 mg/l MES
	4,3 mg/l DBO5	3,0 mg/l DBO5	5,4 mg/l DBO5	4,5 mg/ l DBO5	3,3 mg/ l DBO5
	34,4 mg/l DCO	21,4 mg/l DCO	43,0 mg/l DCO	42,5 mg/ l DCO	21,4 mg/ l DCO
	6,2 mg/l NGL	8,4 mg/l NGL	13,7 mg/l NGL	21,5 mg/ l NGL	4,9 mg/l NGL
	0,7 mg/l Pt	2,1 mg/l Pt	3,3 mg/l Pt	3,0 mg/l Pt	0,4 mg/l Pt

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets – suite -

La station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a un rendement d'épuration entre 86,7 % et 98 % selon les paramètres ce qui correspond à l'élimination de 12 227 tonnes de boues par an (en Matières Sèches). Les stations d'épuration de **Fegersheim**, Geispolsheim, Plobsheim et Achenheim ont un rendement entre 47,7% et 98,2 % selon les paramètres (MES, DBO5 et DCO), et ont produit 514 tonnes de boues (en Matières Sèches) ceci malgré des surcharges hydrauliques et des surcharges en MES et DCO pour certaines stations.

- Sensibilisation à la réduction de la pollution

L'année a été marquée par une nouvelle campagne de communication sur l'eau de Strasbourg et de nouveaux outils préparés pour 2020 portant sur les éco-gestes (campagne globale « Moijelefois »). Par ailleurs, le service a organisé une soirée débat sur la préservation de la ressource en eau au travers d'un ciné-débat sur la nappe phréatique de la plaine d'Alsace, le film diffusé « Le fleuve invisible » a attiré plus de 300 personnes.

1.2 Indicateurs financiers

Prix moyen du m³

Au 1^{er} janvier 2019, le prix moyen du m³ d'eau s'établit pour les communes gérées en régie directe par l'Eurométropole de Strasbourg à 2,86 € TTC. Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, le tarif moyen au m³ est resté stable.

La facture se compose de la manière suivante :

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/19	Tarifs au 01/01/20
EMS m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000
AERM prélèvement	Agence de l'eau		
AERM pollution	Agence de l'Eau	0,3500	0,3500
AERM modernisation	Agence de l'Eau	0,2330	0,2330
EMS collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304
EMS épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3934	0,4026
TVA sur consommations * * EMS assainissement non assujetti		0,1136	0,1145
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	21,67	20,00
TVA sur abonnement		1,19	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors Abt)		2,67	2,68
Prix moyen du m ³ * * TTC avec abonnement (120 m ³)		2,86	2,86

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets – suite -

Pour les autres unités de distribution du territoire le prix de l'eau se décompose de la manière suivante :

Prix moyen m ³ TTC avec abonnement 120 m ³		
	2019	2020
ILL ANDLAU	2,83	2,86
STRASBOURG NORD	2,87	2,86
STRASBOURG SUD	2,83	2,86
La Wantzenau	2,86	2,86
Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	2,97	2,86
Kolbsheim	3,03	2,86
Osthoffen	3,11	2,86

Les ventes d'eau

En 2019, 31 081 877 m³ ont été facturés sur 33 communes de l'Eurométropole, soit en moyenne 62 m³ par an et par habitant.

La convergence tarifaire sur l'ensemble du territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Les tarifs de ventes d'eau s'appliquent sur l'ensemble du territoire et ont convergé progressivement. Ainsi en 2020, le prix est de 2,86 € TTC/ m³ eau sur l'ensemble du territoire.

Les investissements

Les investissements réalisés en 2019 ou budgétisés en 2020 portent sur les travaux suivants :

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets –
suite -

Pour l'eau

	CA 2019 (k€)	BP 2020 (k€)
Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	5 030	11 587
Travaux de déplacement du réseau d'eau - tram	202	100
Acquisitions de véhicules et d'engins	517	650
Sécurisation de réservoirs d'eau potable	-	-
Travaux sur bâtiments d'exploitation	16	830
Ouvrages et mesures	1 591	3 834
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	152	599
Réseaux d'eau	4 780	5 957
Extension du réseau d'eau	114	160
Travaux d'eau potable connexes au schéma directeur d'asst	377	-
Projets espace public Strasbourg	40	60
Projets espace public Communes	-	-
Crédits annuels - autres investissements eau potable	2 117	2 484
TOTAL INVESTISSEMENTS EAU	14 934	26 261

Pour l'assainissement

	CA 2019 (k€)	BP 2020 (k€)
Stations d'épuration	646	-
Travaux de déplac. conduites d'assain. (projet tramway)	81	100
Schéma directeur assainissement	6 188	13 902
Extension du Centre technique de l'Assainissement	67	5
Autosurveillance DO	-	-
Acquisitions de véhicules et d'engins	68	1000
Travaux stations d'épuration	5	474
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	57	140
Projet Lumieau		24
Ouvrages sur réseau	152	61
Réseaux d'assainissement	5 762	6 835
Projets espace public Strasbourg	3	-
Projets espace public Communes	-	-
Crédits annuels - autres investissements assainissement	2 266	2 823
TOTAL INVESTISSEMENTS ASSAINISSEMENT	15 295	25 364

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

– suite -

2. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

2.1 Indicateurs techniques

Après une présentation des missions et des objectifs du service d'élimination des déchets, le rapport annuel annexé à cette délibération détaille les indicateurs techniques et financiers de la gestion des déchets pour l'année 2019 et donne une information élargie sur le service public d'élimination des déchets.

La réduction et le réemploi

L'Eurométropole de Strasbourg poursuit sa politique de réduction des déchets avec son programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2017-2019) qui fait suite au Programme Local de Prévention (2010-2015).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixe des objectifs ambitieux de réduction jusqu'en 2031. A plus courte échéance, notre collectivité s'était fixé un objectif de réduction de 15 Kg/an/habitant entre 2015 et 2019. Cet objectif a été atteint avec une quantité de déchets de 450,7 Kg/an/habitant en 2019 soit 16,9 Kg/an/ habitant de moins qu'en 2015.

Un certain nombre d'actions ont été menées en 2019 pour encore abaisser les quantités de déchets produites, parmi celles-ci figurent le soutien à l'utilisation de couches lavables et l'accompagnement des structures à la mise en place d'éco-manifestations.

Concernant le réemploi, la convention avec Emmaüs pour favoriser le réemploi de divers objets se poursuit. Les deux structures Emmaüs du territoire (Communauté Emmaüs Montagne Verte à Strasbourg et Chantier d'insertion Emmaüs à Mundolsheim) qui emploient une centaine de compagnons et de personnes en contrat à durée indéterminée ont permis de collecter en 2019, 5 010 tonnes d'objets dont 1 880 tonnes ont été réemployées.

L'Association ENVIE, prestataire d'Éco-systèmes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, collecte, dépollue, et démantèle les biens usagés pour une valorisation matière maximum. ENVIE favorise également l'accès au monde du travail et à la formation de personnes éloignées de l'emploi en offrant une seconde vie aux équipements électriques et électroniques usagés (D3E). ENVIE a pris en charge en 2019, 364 112 appareils ayant donné lieu à un recyclage matière de 1 691 tonnes.

Enfin, les 4 structures (Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, Vétis) qui se répartissent la collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sur le territoire ont collecté en 2019, 1 770 tonnes de TLC soit 3,60 kg/habitant/an alors que la moyenne française est de 2,74 kg/habitant/an.

La collecte des déchets

La quantité globale des déchets collectés par l'Eurométropole de Strasbourg est en baisse par rapport à 2018 (221 476 tonnes collectées) soit une quantité de 450,7 kg/an/habitant contre 456,9 kg/an/habitant en 2018.

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

– suite –

Concernant **la collecte sélective**, tous dispositifs confondus, les quantités sont en baisse avec 27 620 tonnes collectées hors verre contre 27 802 en 2018. La qualité, tous dispositifs confondus, est stable avec un taux moyen d'erreurs de tri de 24,7% contre 24,6% en 2018. La qualité du tri en porte-à-porte se détériore en 2019 avec 31,1% d'erreurs de tri contre 30% en 2018. L'évolution du taux d'erreurs de tri relatif à la collecte en porte à porte montre que, malgré les changements de dispositif sur les secteurs où la qualité de la collecte sélective en bac est médiocre, les efforts sont à poursuivre. Le taux d'erreur de tri mesuré sur la collecte en apport volontaire montre quant à lui une amélioration avec un taux de 9% contre 11,5% en 2018.

En déchèterie, le taux de valorisation matière est de 68,8 %, il est identique à celui de 2018. La fréquentation des déchèteries est en légère baisse avec 987 875 entrées contre 998 637 entrées en 2018 pour un tonnage collecté plus élevé (50 225T contre 49 202T en 2018).

Les quantités d'encombrants collectées sont stables également avec 4 302 tonnes.

Les interventions de collecte des objets encombrants sur appel pour les objets lourds et/ ou volumineux sont en augmentation avec 10 705 interventions contre 9 755 en 2018.

La valorisation des déchets

A ce jour, la valorisation matière est issue principalement de la collecte sélective livrée sur les centres de tri (19 169 tonnes), du verre (13 048 tonnes), des déchets verts livrés sur les 2 sites de valorisation des déchets verts (8 650 tonnes) et de l'ensemble des filières existantes réceptionnant prioritairement les déchets collectés en déchèteries : ferrailles, gravats, (28 332 tonnes).

Le taux de valorisation matière en 2019 est de 31,2%.

L'objectif national de valorisation matière des déchets est fixé à 55% d'ici 2020 et à 65% pour 2025. Ce résultat montre que la collectivité doit mettre en place de nouvelles collectes pour atteindre un taux de valorisation de plus de 50%.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'étude Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, des hypothèses de développement ont été présentées :

- le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers
- l'extension des consignes plastique à tous les emballages en plastique.

Concernant le tri à la source des déchets alimentaires, 2 expérimentations ont été menées en 2019 permettant d'étudier le mode de collecte en lien avec le type d'habitat et ses contraintes :

- la poursuite du dispositif Bioclou sur l'Hypercentre de Strasbourg
- la collecte en apport volontaire sur la commune de Holtzheim démarrée en novembre 2019.

Deux expérimentations complémentaires seront proposées en 2020, l'une en apport volontaire avec un dispositif de conteneurs en apport volontaire (type tube) et l'autre en porte à porte.

La poubelle des « ordures ménagères résiduelles » deviendra progressivement le réceptacle des « déchets ultimes non recyclables ».

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

– suite -

La valorisation énergétique

Après une suspension d'activité de 34 mois, l'année 2019 a marqué un tournant dans l'histoire de l'unité de valorisation énergétique (UVE) avec la fin des travaux de désamiantage et de reconstruction et sa remise en service. Ainsi, après différentes phases d'essais à froid puis à chaud menées dans le cadre des travaux, l'activité d'incinération a repris progressivement entre fin juin (démarrage de la 1^{ère} ligne) et début août (démarrage de la 3^{ème} et dernière ligne).

Ce sont ainsi 88 219 tonnes qui ont été incinérées entre fin juin et fin décembre 2019 dont 68 514 tonnes pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Le broyage des encombrants ménagers, en vue de leur valorisation énergétique, a repris le 1^{er} août 2019 et le 23 août, le mécanisme initial du contrat de délégation de service public a été réactivé.

Cette reprise a également permis de délivrer de la vapeur aux industriels à compter de juillet et d'alimenter le réseau de chaleur urbain à compter d'octobre 2019.

En 2019, l'usine a réceptionné 214 181 tonnes de déchets, contre 201 007 tonnes en 2018. Le tonnage global est en hausse (+6,6%), avec une augmentation de + 1,4 % des apports de l'Eurométropole de Strasbourg et + 23,8 % des apports des EPCI.

La reprise des apports de déchets d'activité économique avec 4 150 tonnes, jusqu'alors refusés afin de limiter au maximum le détournement des déchets pendant la période de travaux.

En l'absence d'activité d'incinération jusqu'à fin juin, 130 803 tonnes ont été détournées vers d'autres sites de traitement soit une baisse de 34,3% par rapport à 2018.

Ces détournements ont eu lieu prioritairement vers d'autres unités de valorisation énergétique situées en France (75 679 tonnes soit 58 %), vers un site de traitement mécano- biologique (6 715 tonnes soit 5 %) et enfin vers deux sites d'enfouissement en France (34 646 tonnes soit 26 %).

Les encombrants ont, quant à eux, fait l'objet d'un tri préalable pour valorisation matière avant envoi de la fraction non valorisable en enfouissement (13 763 tonnes soit 11 %).

2.2 Indicateurs financiers

À la suite de la fusion par intégration de la Communauté de Communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg le 1^{er} janvier 2017, deux modes de financement co-existent sur le territoire dans l'attente d'une harmonisation réglementaire qui devra être effective au plus tard le 1^{er} janvier 2022 : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur les 5 communes de l'ex-Communauté de communes et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les 28 autres communes.

En parallèle, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place progressivement depuis 2013 la Redevance Spéciale (RS). Il s'agit d'une facturation pour les déchets professionnels qui a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri de leurs déchets. Après une suspension du déploiement en lien avec les réflexions relatives à la tarification incitative pour tous, la reprise a été actée en 2019 pour un démarchage des professionnels produisant plus de 770 litres de déchets par semaine, en 2020 et 2021.

Enfin, une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une tarification incitative lancée fin 2017 a permis de fixer des premières orientations dans la délibération du 25 janvier 2019.

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets
 – suite -

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les taux d'imposition sont différenciés en fonction du type de collecte et du niveau de service rendu aux usagers. Deux zones sont ainsi définies sur le territoire, les taux de taxe sont inchangés par rapport à 2018 :

Zones desservies	Taux de taxe 2019
1 ^{ère} zone (communes de plus de 10 000 habitants)	11,71 %
2^{ème} zone (communes de moins de 10 000	6,19 %

Le bilan financier

Budget général

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
COLLECTE	34 151 660
Porte à porte Ordures Ménagères Résiduelles	19 200 270
Tri & Valorisation collecte porte à porte & apports volontaires	9 509 458
Déchèteries & Encombrants	5 441 932
TRAITEMENT	42 157 419
Usine d'Incinération des Ordures Ménagères	36 506 161
Centre de Valorisation des Déchets Verts	615 336
Autres filières	5 035 921
TOTAL GENERAL	76 309 079

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	
COLLECTE	3 051 520
Porte à porte Ordures Ménagères Résiduelles	1 654 945
Tri & Valorisation collecte en porte à porte & apports volontaires	930 098
Déchèteries & Encombrants	466 478
TRAITEMENT	14 860 785
Valorisation des Déchets Verts	4 836
Usine d'Incinération Ordures Ménagères	14 856 449
Autres filières	0
TOTAL GENERAL	17 912 305

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

– suite –

RECETTES (en €)	
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	64 943
Prestations à des tiers	6 360
Redevance versée par fermiers ou concessionnaire	125
Soutien Eco-Organismes	3 793
Vente de matière (HT)	1 430
Reprise sur provisions et amortissements	455
Produits exceptionnels	7 189
TOTAL GENERAL	84 298 465

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Avec une reprise progressive de l'activité de l'unité de valorisation énergétique à compter de juin, les dépenses de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets s'évaluent à 76,3 M€ sur l'exercice 2019. Elles connaissent un retrait significatif de 25

% (- 19 M€) comparé à 2018, en raison de la baisse des dépenses exceptionnelles liées aux détournements de déchets (- 13 M€) et des provisions nécessaires pour faire face aux travaux de désamiantage (- 4,3 M€).

Ces dépenses exceptionnelles ainsi que les coûts de fonctionnement du délégataire représentent 28 M€ en 2019.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 84 M€, les recettes de fonctionnement en 2019 diminuent de 15 % par rapport à celles de 2018 (- 15 M€).

La baisse est principalement liée à la forte diminution de la reprise sur provisions consacrée aux dépenses exceptionnelles de détournements des déchets et des charges du délégataire. Globalement ces produits exceptionnels sont en diminution de 15,1 M€.

Les soutiens des éco-organismes représentent 3,8 M€ en 2019 (soit -0,4 M€ par rapport à 2018) dont 90 % proviennent de CITEO, en charge de la valorisation des emballages ménagers.

Les ventes matières s'évaluent à 1,4 M€ en 2019. Elles régressent de 26 % (- 0,5 M€) entre les deux exercices, du fait de la chute de prix de reprise constatée sur les ventes de celluloses, de papiers-cartons, des plastiques et des métaux.

Le produit fiscal généré par la TEOM représente 65 M€ en 2019. Il progresse de 2 % par rapport à 2018 (+ 1,2 M€), en raison notamment de la hausse des valeurs locatives cadastrales de 1,5 % décidée par l'Etat.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les investissements réalisés sur le budget général en 2019 se chiffrent à 18 M€.

Les travaux de désamiantage et de reconstruction de l'UVE se sont poursuivis en 2019 à hauteur de 13,6 M€. Par ailleurs, des travaux de mise en conformité ont été réalisés pour un montant de près de 3,8 M€.

Une dotation de 2,5 M€ de soutien à l'investissement public local a été versée par l'Etat, sur les 5,5 M€ prévus sur la période 2017 à 2020. Cette contribution vient en minoration de ces dépenses.

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets
 – suite -

Grâce aux provisions constituées entre 2012 et 2018 au titre des investissements futurs, le montant total des investissements relatifs à l'UVE de 41 M€ est financé en totalité.

Les autres investissements représentent 3 M€, dont 1,4 M€ pour les véhicules et matériels nécessaires à la collecte, à la manutention et au transport de déchets, 948 k€ de bacs, 322 k€ de conteneurs enterrés, 405 k€ pour la fin des travaux de la déchèterie de la Vigie à Ostwald et l'extension et travaux de sécurisation de la déchèterie de Strasbourg-Koenigshoffen.

Budget Annexe :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	718 163
Soutiens des éco-organismes	109 235
Ventes diverses	109
Ventes de produits résiduels	0
TOTAL	827 507

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		
Régie	Achats	3 309
	Masse salariale et formation	170 086
Prestations externes		565 677
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		30 063
Dotations aux amortissements		26 922
TOTAL		796 057
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HT (en €)		
Acquisition de matériel (bacs)		29 545
Aménagement (déchèterie)		1 169
TOTAL		30 713

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 796 k€ en 2019, les dépenses de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets sont en hausse de 9 % par rapport à celles de 2018, notamment en raison d'un réajustement des clés de répartition de la masse salariale entre le budget général et le budget annexe.

9. Rapports annuels 2019 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets
- suite -

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2019 sont en hausse de 5 % par rapport à celles de 2018. Sur 827 k€ de recettes comptabilisées en 2019, 718 k€ correspondent aux produits issus de la REOM. Ils progressent de 19 % par rapport à 2018, année où des régularisations sur exercices antérieurs avaient été effectuées.

Les soutiens des éco-organismes représentent 109 k€, en baisse de 39 % par rapport à 2019 en raison de la chute de prix de reprise constatée sur les ventes de celluloses, de papiers-cartons, des plastiques et des métaux.

Le Maire

Thierry SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20201123-CM-201123D-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26	Absents : 03 Procuration : 01

Points d'informations

10. Droit d'occupation des sols

Le conseil municipal est informé de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis la dernière séance du 28 septembre 2020, qui ont fait l'objet d'une décision.

 Le Maire

Thierry SCHAAL

P.J. : Tableau du 23/11/2020

- des demandes d'autorisations d'urbanisme (4 pages)
- des déclarations d'intention d'aliéner (1 page)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020
DECISIONS D'URBANISME PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 28/9/2020**

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX
DP 67137 20 V0047	07/10/2020 favorable avec prescriptions	Madame VANCON Fanny 12 rue du Maréchal Leclerc 67640 FEGERSHEIM	12 rue du Maréchal Leclerc 67640 FEGERSHEIM	le ravalement de façade de la maison et de la clôture
DP 67137 20 V0066	24/09/2020 favorable	SCI MARIA LOUIS représenté par Monsieur TRABER Steeve 72 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	72 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	le remplacement des menuiseries extérieures et agrandissement d'un balcon
DP 67137 20 V0067	09/11/2020 favorable avec prescriptions	Monsieur RIETSCH Bertrand 22 rue de l'Argile 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	9 rue Bossuet 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une terrasse et la modification d'une façade
DP 67137 20 V0080	07/10/2020 favorable	Monsieur MOESSNER Nicolas 11 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	11 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	la modification de la clôture
DP 67137 20 V0082	21/09/2020 favorable avec prescriptions	Monsieur GARNIER Michaël 49 rue Vincent Van Gogh 67640 FEGERSHEIM	49 rue Vincent Van Gogh 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une piscine
DP 67137 20 V0083	21/09/2020 favorable avec prescriptions	SCI LTM représenté par Monsieur WALTER Thierry 7 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	9 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	le remplacement du portail et de la clôture
DP 67137 20 V0084	02/10/2020 favorable	Monsieur GRUNEWALD Guy Monsieur HAENSLER Fabien 35 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	33-35 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	la mise en place d'une clôture mitoyenne
DP 67137 20 V0086	26/10/2020 favorable avec prescriptions	Monsieur GELLY Manuel 13 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	13 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	la mise en place d'une pergola

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX
DP 67137 20 V0087	02/10/2020 favorable avec prescriptions	Monsieur HIERHOLTZ Jeannot 12 rue de l' Andlau 67640 FEGERSHEIM	12 rue de l' Andlau 67640 FEGERSHEIM	l'agrandissement de l'ouverture du portail existant et la pose d'une clôture en remplaçant le grillage
DP 67137 20 V0088	02/10/2020 favorable avec prescriptions	Monsieur HEYER Maurice 14 rue de la Libération 67640 FEGERSHEIM	14 rue de la Libération 67640 FEGERSHEIM	le ravalement de façades
DP 67137 20 V0089	02/10/2020 favorable	Monsieur ANCEL Christophe 16 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	16 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une piscine
DP 67137 20 V0090	02/10/2020 favorable	Monsieur HOUSSEMAND Adrien 4 A rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	4 A rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	le remplacement d'une fenêtre de toit existante par une plus grande
DP 67137 20 V0091	02/10/2020 favorable	Monsieur BRINETTE Guillaume 4 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM	4 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une piscine
DP 67137 20 V0092	08/10/2020 favorable	Monsieur SCHREINER Michael 8 A rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	19 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	le changement des fenêtres, l'ajout d'une fenêtre, d'une baie vitrée et d'un châssis de toit
DP 67137 20 V0093	08/10/2020 favorable	Monsieur SCHREINER Michael 8 A rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	19 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	une extension
DP 67137 20 V0094	08/10/2020 favorable	Monsieur TAYLOR Fabien 16 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM	16 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une piscine
DP 67137 20 V0096	08/10/2020 favorable	Madame WIETER Virginie 5 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	5 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	la mise en place d'une clôture
DP 67137 20 V0097	22/10/2020 favorable	Madame PICCHIARELLI Gina 24 a rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	24 a rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	l'installation d'un châssis de toit

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX
DP 67137 20 V0098	22/10/2020 favorable avec prescriptions	SCI LTM représenté par Monsieur WALTER Thierry 7 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	9 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	l'ajout de deux châssis de toit
DP 67137 20 V0099	22/10/2020 favorable	Monsieur SIGONNEZ Alain 6 rue de Genève 67640 FEGERSHEIM	6 rue de Genève 67640 FEGERSHEIM	la mise en place d'une clôture
DP 67137 20 V0102	09/11/2020 favorable	Madame WIETER Virginie 5 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	5 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une véranda
DP 67137 20 V0103	09/11/2020 favorable	Madame PICCHIARELLI Gina 24 a rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	24 a rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	le remplacement des fenêtres
DP 67137 20 V0104	09/11/2020 favorable avec prescriptions	Monsieur ISSENHART Jacques 96 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	96 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une clôture
PA 67137 20 V0001	02/10/2020 favorable	Monsieur JENNER Alain Madame JENNER Nathalie 10 place de la République 67640 FEGERSHEIM	10 place de la République 67640 FEGERSHEIM	la division d'un terrain pour création d'un lot à bâtir
PC 67137 18 V0002 M03	30/10/2020 favorable	SARL EB représenté par Monsieur BRINGOLF Edouard 2 impasse des Hussards 67114 ESCHAU	10 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	diverses modifications
PC 67137 18 V0012 M01	18/09/2020 favorable	Monsieur DANIEL Alexandre Madame DANIEL Céline 4 rue du Noyer 67640 FEGERSHEIM	4 rue des Noyers 67640 FEGERSHEIM	le rajout d'une fenêtre de toit, la transformation d'une partie de la maison en local professionnel et correctif de l'implantation sur limite
PC 67137 20 V0005	30/10/2020 favorable	Monsieur JENNER Alain Madame JENNER Nathalie 10 place de la République 67640 FEGERSHEIM	rue du Maréchal de Logis Gill 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une maison d'habitation et deux places de stationnement
PC 67137 20 V0010	02/10/2020 favorable	Monsieur AZZIN Nabil 6 impasse des Horticulteurs 67201 ECKBOLSHEIM	rue de l' Ecole 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une maison d'habitation

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX
PC 67137 20 V0011	30/10/2020 favorable	Monsieur FREYD Emmanuel Cédric Monsieur FREYD Laurent 8 rue de la Libération 67640 FEGERSHEIM	8 rue de la Libération 67640 FEGERSHEIM	la rénovation d'une maison et la création d'un logement
PC 67137 20 V0012	02/10/2020 favorable	Madame JEAN Marie-Louise 5 rue de la Vieille III 67640 FEGERSHEIM	5 rue de la Vieille III 67640 FEGERSHEIM	la construction de deux extensions et d'une véranda
PC 67137 20 V0014	09/11/2020 favorable	Monsieur CALIGARIS Pierre Jean Paul Madame CALIGARIS Olga 7 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	86 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une maison individuelle et d'un garage
PC 67137 20 V0015	02/10/2020 favorable	Monsieur YIGIT Mehmet 305 route de Schirmeck 67200 STRASBOURG	rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une maison individuelle et d'un garage
PC 67137 20 V0016	02/10/2020 favorable	LILLY FRANCE représenté par Monsieur HUNTZINGER Denis 2 rue du Colonel Lilly 67640 FEGERSHEIM	2 rue du Colonel Lilly 67640 FEGERSHEIM	la construction du bâtiment R5B
PC 67137 20 V0017	02/10/2020 défavorable	Monsieur ANDRIAMIHANTA Rajaonesy Madame ANDRIAMIHANTA Andrianina 1 C rue Bossuet 67640 FEGERSHEIM	rue de l' Ecole 67640 FEGERSHEIM	la construction d'une maison individuelle
PC 67137 20 V0018	30/10/2020 défavorable	SCI DU PRESBYTERE représenté par Monsieur WENDLING Denis 11 route d' Eschau 67404 ILLKIRCH	7 rue Henri Ebel 67640 FEGERSHEIM	la réhabilitation d'une grange en 6 logements

Déclarations d'intention d'aliéner du 18/9/2020 au 23/10/2020

D.I.A. Entrée le	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Compétence P (préfet) E (Eurométrop ole)	Demande de préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission au titulaire du droit de préemption	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
23/09/2020	SCP Christian GRIENEISEN, Edmond GRESSER, Stéphane GLOCK et Florence KRANTZ-OFFNER 19 route de Strasbourg CS 80006 67610 LA WANTZENAU	3 rue du Bourg	32	70	552	p	R	24/09/2020	M. EHRHART Hervé Claude 4 rue Ste Hélène 67000 STRASBOURG	Mme KUPFERSCHLAEGER Françoise 1 rue du Bourg 67640 FEGERSHEIM
25/09/2020	Maître Jacques BILGER 5 rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLSHHEIM	29 rue des Vosges	2323	296/225 357/205	652	p	R	29/09/2020	Consorts SCHWINDLING Elisabeth 4 avenue Gino Massarotto 66280 SALEILLES	Monsieur et Madame Jian ZHAO 1 A rue Voltaire 67800 BISCHHEIM
25/09/2020	Maître Philippe POLIFKE 14 rue de la Promenade 67140 BARR	19 rue du Bosquet	3333	(2)/125 (3)/125	514	p	R	29/09/2020	Monsieur BURST Thibaut 30 rue Alsace-Lorraine 60280 MARGNY LES COMPIEGNE	Monsieur SCHREINER Michael et Madame BAUMERT Jeanne 8a rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM
25/09/2020	Maître Philippe POLIFKE 14 rue de la Promenade 67140 BARR	17 rue du Bosquet	33	(1)/125	0,14	p	R	29/09/2020	Monsieur et Madame WENDLING Jean-Michel 17 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	Monsieur BURST Thibaut 30 rue Alsace-Lorraine 60280 MARGNY LES COMPIEGNE
02/10/2020	Maître Joelle BOESHERTZ 22 rue de Phalsbourg 67320 DRULINGEN	1 rue de l'Arc-En-Ciel	22	174	687	p	R	07/10/2020	Monsieur Edouard WOLFF-KIEFFER 1 rue de l'Arc-En-Ciel 67640 FEGERSHEIM	Monsieur Ulrich GNAMBAULT MORTEL et Mme Charlotte BALMER 10 rue de Scharrach 67200 STRASBOURG
05/10/2020	Maître Jacques BILGER 5 rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLSHHEIM	rue de l'Amiral Ronarc'h	33	884/233	320	p	R	07/10/2020	Mme SCHNEIDER Odette 17 rue du Couvent 67114 ESCHAU	Madame Maria RYS Bodersweierer str 15 77690 KEHL (ALLEMAGNE)
13/10/2020	Maître Thomas EHRHARDT 48 rue du Général Leclerc 67540 OSTWALD	119 rue du Général de Gaulle	24	225/12	442	p	R	14/10/2020	SARL JIMMOZ 2 rue de la Bruyère 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	Monsieur Franck HEIDMANN et Monsieur Steve HEIDMANN 46 rue Galilée 67200 STRASBOURG
14/10/2020	Maître Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	11 rue de Genève	32	289/1	432	p	R	15/10/2020	SARL VENDOME PATRIMOINE Repres. Par M. Jean-François LALLI 12 rue de Genève 67640 FEGERSHEIM	Madame Eléna HUBER 43 A rue Principale 67117 HURTIGHEIM
23/10/2020	Maîtres GRIENEISEN - GRESSER - GLOCK - KRANTZ 19 route de Strasbourg CS 80006 67610 LA WANTZENAU	1 A rue de l'Industrie	20	415/92 419/92	9336 1087	p	R	06/11/2020	HE INVEST SAS M. Hervé EHRHART 4 rue Ste Hélène 67000 STRASBOURG	TERRA AMENAGEMENT SàRL route d'Obermodern 67330 BOUXWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26 Absents : 03 Procuration : 01

Points d'informations

Céline MARTIN a une question sur la verbalisation sur les personnes mal stationnées, pour lesquelles il y a e une campagne de verbalisation.

M. le Maire précise que de la verbalisation est réalisée dans tous les secteurs de la commune.

M. CLAVELIN expose par ailleurs la nécessité de reprendre les règles de stationnement qui existent dans toute la commune selon les quartiers. En effet, les zones bleues sont plus ou moins respectées. Ainsi, par exemple à Ohnheim, sur le parking Picasso et le long de l'Eglise, il y a en permanence des voitures stationnées sans respecter les horaires de la zone bleue. Une action doit être faite par la Commune pour faire respecter la réglementation.

M. le Maire précise qu'il est possible de faire de la pédagogie, mais il faut aussi sanctionner pour faire respecter les règles de stationnement, notamment pour protéger les piétons.

11. Informations du maire

Les informations du Maire ont été diffusées aux élus par voie informatique, et sont annexées au présent procès-verbal.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le 14 décembre prochain.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20h45.


Le Maire
Thierry SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20201123-CM-201123Fbis-
DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020



SECONDE VAGUE COVID-19

Aide aux personnes âgées

Les appels aux personnes âgées et vulnérables, sur la base de la liste établie au printemps, ont été réactivés début novembre.

Les personnes appelées déclarent pour la plupart pouvoir compter sur la solidarité familiale ou de voisinage. Toutes les demandes spécifiques ont pu soit trouver réponse en interne, soit être relayées aux services compétents.

Une communication a été déployée pour inviter les personnes qui n'auraient pas été ciblées par ces appels à se signaler à la Mairie en cas de besoin. Des flyers ont également été distribués aux personnes concernées dont la Mairie ne dispose pas du numéro de téléphone.

Solidarité envers les personnes vulnérables

La Mairie organise une collecte en faveur de la Banque Alimentaire depuis le 9 novembre, et jusqu'au 27 novembre.

Le CCAS a fait une dotation initiale à hauteur de 200 €.

La Marelle et l'Espace jeunes se sont associés à cette initiative.



Renfort du périscolaire

Afin de faciliter le nouveau protocole sanitaire des temps périscolaires et de palier l'absence d'agents affectés à ce service, une partie du personnel administratif de la Mairie ainsi que le personnel de l'Espace Jeunes, est venue renforcer les équipes.

Les horaires d'ouverture de la Mairie au public ont été modifiés en conséquence.



Distribution de masques dans les écoles

La Commune a offert à chaque élève des écoles élémentaires du territoire deux masques pour enfants, fabriqués en Alsace, le 16 novembre dernier.

Deux masques supplémentaires ont été donnés à la même occasion à l'ensemble des encadrants, enseignants comme ATSEM.

Cette dotation initiale sera suivie d'une seconde, co-organisée par l'Eurométropole de Strasbourg. Les masques devraient être disponibles le 27 novembre, et distribués début décembre.

CULTURE À DISTANCE

→ La CLEF a remis en place un système de retrait de commande quelques jours seulement après l'annonce du reconfinement. L'équipe guide les usagers dans leur choix de documents par des sélections thématiques, ainsi que par mail et par téléphone. Une vingtaine de commandes est ainsi passée chaque semaine.

Une présentation de ressources est également disponible sur le site de la médiathèque en lien avec la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, les animations prévues dans ce cadre ne pouvant pas avoir lieu pour le moment.

→ L'EMMD poursuit ses cours à distance. Des moyens techniques sont mis à disposition des enseignants pour faciliter ce fonctionnement : des accès au système de visioconférence Teams ont été ouverts et des postes informatiques sont disponibles pour une utilisation à l'EMMD. Les cours de danse sont remplacés par la diffusion de tutoriels.

→ Le Caveau a accueilli la semaine dernière des artistes, pour adaptation de leur projet à un espace plus contraint. La résidence s'est conclue par la diffusion d'un teaser du spectacle en avant-première ainsi qu'un échange entre le public et les artistes en Facebook live samedi 21 novembre à 17h. La vidéo, encore en ligne, enregistre plus de 700 vues à ce jour.

→ Dans le contexte actuel, il a été décidé de renoncer à l'édition d'un programme culturel de saison en 2021, au profit d'une communication trimestrielle. Cette communication permettra une gestion plus flexible des reports éventuels.

PÉRIODE DE NOËL



Les décorations de Noël sont en cours d'installation. Les illuminations débuteront vendredi 27 novembre.

Les boîtes aux lettres du Père Noël seront mises en place le même jour, et jusqu'au 20 décembre.

Les colis de Noël des personnes âgées seront distribués par les conseillers municipaux entre le 7 et le 20 décembre. Un protocole sanitaire spécifique sera appliqué pour cette distribution.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Par suite de sollicitations de riverains, M. Fender, adjoint aux travaux, a engagé une étude sur l'éclairage extérieur de l'école maternelle Louise Schepler d'Ohnheim.

Les plages horaires d'allumage des extérieurs de l'école, à savoir de 7h15 à 8h et de 16h à 20h, de novembre à mars les jours de classe, correspondent aux périodes de présence dans l'école (enfants, parents, mais aussi enseignants, et personnel de ménage).

L'éclairage répond à une problématique de sécurité des personnes et des bâtiments. L'école est éclairée avec des LED, aux faisceaux dirigés vers le sol, dans un souci écologique et économique. Le coût total de l'éclairage extérieur de l'école s'élève à 15,62€ par année scolaire.

	Nombre	Unités	Commentaire
Points lumineux	29	pièces	
Puissance lumineuse unitaire	11	watts	
Durée quotidienne moyenne	4	heures	7h15-8h, 16h/17h-20h adapté selon luminosité
Consommation quotidienne	1,276	kWh	
Coût unitaire TTC / kWh	0,17	€	
Coût unitaire TTC journalier	0,22	€	
Plage d'éclairage	72	jours	
Coût total TTC	15,62	€	par année scolaire

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'éclairage public et le fonctionnement communal.

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 20 NOVEMBRE 2020

Une synthèse des décisions prises lors des conseils de l'Eurométropole doit désormais être adressée aux maires des 33 communes.

Le 20 novembre dernier, 69 points étaient à l'ordre du jour du conseil.

Le secteur économique et social fait l'objet d'une attention particulière, en pleine crise sanitaire. L'intercommunalité réalise des interventions massives en faveur, notamment, des publics les plus impactés par les difficultés économiques.

L'Eurométropole abonde de près de 1 M€ le fonds de résistance initié par le Grand Est, en faveur d'entreprises de toutes tailles, et notamment les plus petites. 2 M€ sont consacrés à des subventions en faveur des commerçants et artisans, afin de prendre en charge tout ou partie de leur loyer de novembre. Plusieurs autres dispositifs d'aides sont engagés par l'Eurométropole pour venir en aide au rebond des entreprises locales et ont été adoptés par le Conseil.

C'est notamment le cas d'un montant de 200 K€ en faveur du fonds destiné à des prêts d'honneur, permettant aux petits entrepreneurs de reconstituer une trésorerie lors du redémarrage des activités.

Des aides à l'économie sociale et solidaire (140 K€ en faveur d'Alsace active), des interventions dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté (500 K€), en abondement d'un montant équivalent de l'État, ont été votées. Des subventions seront attribuées en faveur de structures d'action sociale (58 K€ au total) et du fonds solidarité logement (160 K€).

Le fonds d'aide aux jeunes bénéficie d'un fort accroissement de ses moyens, en raison des besoins qui augmentent en flèche en raison de la crise sanitaire. Le budget de 299 K€ de 2019 atteint cette année 454 K€, plus 51 K€ pour l'animation du dispositif.

À noter aussi que l'Eurométropole poursuit son soutien aux programmes de la Nouvelle Politique Nationale de Renovation

Urbaine (NPNRU) ainsi qu'aux bailleurs sociaux. Ophéa bénéficie ainsi de plusieurs garanties d'emprunts dans le cadre d'aménagements de logements sociaux dans plusieurs communes de l'agglomération.

La désignation d'un déontologue pour l'Eurométropole est également actée, ainsi que le lancement devant aboutir à un pacte de gouvernance entre les 33 communes et l'établissement public. Les contenus et principes vont faire l'objet d'une vaste concertation dans les mois à venir.

De très importants investissements (23 projets dans quinze communes pour 20 M€) vont être déployés par l'agglomération pour développer le réseau cyclable. Il ne s'agit pas seulement de créer des kilomètres supplémentaires mais de résoudre des franchissements de carrefours encombrés et dangereux et de discontinuités décourageantes. L'État abonde ce programme à au moins 20 %.

L'installation d'une culture de la participation citoyenne au débat public représente un chantier majeur de l'Eurométropole. Le Conseil travaille sur les modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'Eurométropole. L'assemblée a adopté le 20 novembre plusieurs orientations concrètes pour rapprocher les citoyens des politiques publiques, de leur co-construction et évaluation.

Au cœur de ces engagements, le Conseil de développement, qui sera renouvelé en février 2021, a présenté son bilan des deux années passées, riche d'une grande activité de propositions et réponses aux saisines de l'Eurométropole. Prochaine étape : se rapprocher des sujets d'actualité et intégrer dans le Conseil de développement au moins un représentant de chacune des 33 communes pour en faire une entité vraiment intercommunale.